



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 21 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 21^e jour du mois de novembre 2016, à 18h30 sous la présidence du maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : MM Rémi Whittom (1)
Christian Grenier (2)
Hébert Huard (5)
Frédéric Delarosbil (6)

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois à titre de greffier et Madame Annie Chapados, à titre de directrice du service des Finances et de la Trésorerie.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2016-11-240 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document
5. Adoption d'un avenant touchant le dossier du Complexe sportif
6. Autoriser un protocole d'entente avec Hydro-Québec- dossier Complexe sportif
7. Adoption d'une résolution en matière de ressources humaine portant sur le personnel du Centre culturel
8. Résolution portant sur des emprunts au Fonds de roulement
9. Résolution visant la radiation de comptes recevables
10. Adoption d'une politique de déneigement à Paspébiac
11. Période de questions;
12. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

2016-11 4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Aucun dépôt

2016-11-241

**5- ADOPTION D'UN AVENANT TOUCHANT LE DOSSIER
DU COMPLEXE SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a manifesté le souhait d'une installation plus complète en matière de sonorisation pour le projet du Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser la demande, des travaux supplémentaires devront être effectués;

CONSIDÉRANT QUE le consortium LFG et Honco ont fourni une évaluation desdits travaux soit un montant de quatorze mille trois cent trente-six dollars et trente-deux cents (14 336.32\$) sans les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire au projet estime que l'offre de service est acceptable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que les membres du conseil municipal adoptent ce 3^e avenant portant sur des équipements de sonorisation pour assurer la tenue de compétitions au Complexe sportif à un coût de quatorze mille trois cent trente-six dollars et trente-deux cents (14 336.32\$) plus les taxes applicables

Adoption unanime

2016-11-242

**6 – AUTORISER UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC
HYDRO-QUÉBEC- DOSSIER COMPLEXE SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une alimentation électrique au nouveau complexe sportif, l'intervention d'Hydro-Québec est essentielle;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec exige la signature d'une *entente de contribution aux coûts des travaux*;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée de la Ville de Paspébiac est de vingt et un mille quatre-vingt-cinq dollars et sept cents (21 085.07\$);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que les membres du conseil municipal autorise Monsieur Paul-Arthur Blais, maire et Paul Langlois, directeur général à parapher les documents requis pour la réalisation de l'entente de contribution aux coûts des travaux associés à l'acheminement de l'électricité au 185 Maldemay, l'adresse du Complexe sportif de Paspébiac.

2016-11-243

**7. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION EN MATIÈRE DE
RESSOURCES HUMAINES PORTANT SUR LE PERSONNEL
DU CENTRE CULTUREL**

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service et de celui de collègues;

CONSIDÉRANT QUE l'individu est en période probatoire, selon la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'individu en période probatoire semble incapable de répondre aux exigences de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que les membres du conseil municipal acceptent de mettre un terme à la période de probation et mandate la direction générale d'enclencher un processus d'embauche pour un manutentionnaire au Centre culturel.

2016-11-245 **8. RÉOLUTION PORTANT SUR DES EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT QU'un emprunt au Fonds de roulement a été adopté pour un maximum de quatre-vingt-onze mille (91 000\$) dans le budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses en immobilisation effectuées au cours de l'exercice financier 2016 doivent être adoptées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que les membres du conseil municipal adoptent qu'un montant de quatre-vingt-onze mille dollars, remboursable sur une période de cinq ans, soit emprunté au Fonds de roulement et qu'il soit réparti ainsi :

Pompes, stations de pompages : 37 000\$
Équipement camion de déneigement 10 roues : 15 000\$
Serveur informatique : 4 650\$
Système d'alarme : 4 475\$
Trois bunkers service pompier : 7 150\$
Travaux sous-sol / archives : 9 400\$
Total 77 675\$

2016-11-246 **9. RÉOLUTION VISANT LA RADIATION DE COMPTES RECEVABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac doit radier des comptes provisionnés des années antérieures;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que les membres du conseil municipal acceptent de procéder à la radiation de comptes à recevoir 2016, des comptes déjà provisionnés au 31 décembre 2015, il s'agit des comptes suivants :

Algues gaspésiennes : 27 036\$
Petro Canada : 4 000\$
VVAP 2012 : 12 000\$
Agent culturel 2013 : 19 000\$
Carrières et sablières 2014 : 10 000\$

2016 -11-247

**10. ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

CONSIDÉRANT QUE les villes du Québec sont dans un processus d'adoption de politiques de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique de déneigement permet au conseil de Ville de définir les priorités en matière de déneigement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit viser entre autres à assurer aux usagers des déplacements sécuritaires en période hivernale sur les voies publiques dans une approche environnementale, le tout au meilleur coût possible;

CONSIDÉRANT QUE cette politique définit à la fois le niveau des services municipaux en matière de déneigement, tout en s'adressant aux entrepreneurs privés de déneigement et aux citoyens et résidents de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette politique sera disponible pour fin de consultations aux heures de bureau à la Maison des Citoyens soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que les membres du conseil municipal adoptent une première politique de déneigement et qu'ils mandatent la direction générale, en collaboration avec les employés du service technique en charge du déneigement, d'élaborer les procédures administratives en matière de déneigement et que ces procédures soient l'objet d'approbation sur une base annuelle.

2016-11

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-11-248

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 20h41

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, directeur général et greffier